



CONSIGNES DE FIN D'ANNÉE

à l'intention des professeurs et des éducateurs

Juin 2018

Sommaire

1. Calendrier	p. 1
2. Compte à rebours bulletin n° 5	p. 2
3. Examens	p. 3
3.1. En-tête	p. 3
3.2. Consignes	p. 3
3.3. Surveillance	p. 4
3.4. Horaire	p. 5
4. Archivage des examens et des fardes récapitulatives	p. 8
5. Délibérations	P. 8
6. Sanction des études	p. 11
7. Reprise ou photocopie des examens	p. 12
8. Remise des bulletins	p. 12
9. Calendrier du début septembre	p. 13

1. Calendrier

Jeu 7/6	<ul style="list-style-type: none">Examens anticipés de religion (1^{re} / 2^e), géo. (3^e), histoire (4^e) et FGS/Religion (5^e / 6^e).
Ven 8/6	<ul style="list-style-type: none">Casiers à vider et nettoyage des classes du D2 et D3 (14h30-16h10).
Lun 11/6	<ul style="list-style-type: none">Début des examens aux 2^e et 3^e degrés (cf. horaires ci-dessous § 3.4).Cours au 1^{er} degré.
Mer 13/6	<ul style="list-style-type: none">Casiers à vider et nettoyage des classes du D1 (10h-10h50).Les cours se terminent à 10h50 au 1^{er} degré.
Jeu 14/6	<ul style="list-style-type: none">Début des examens au 1^{er} degré (cf. horaires ci-dessous § 3.4).
Mer 20/6	<ul style="list-style-type: none">Dernier jour d'examens pour tous les élèves.
Jeu 21/6 → Mar 26/6	<ul style="list-style-type: none">Délibérations (cf. horaire ci-dessous, § 5).
Jeu 21/6	<ul style="list-style-type: none">Affichage des résultats des 6^e (18h).
Ven 22/6	<ul style="list-style-type: none">Proclamation des Rhétos (19h), suivie du Bal.
Lun 25/6	<ul style="list-style-type: none">18h : limite de dépôt des recours internes pour les 6^e.

Mardi 26/6	<ul style="list-style-type: none"> Affichage des résultats (2^e → 5^e) à 14h.
Mercredi 27/6	<ul style="list-style-type: none"> Distribution du bulletin n° 5 (1^{er} → 5^e) – matin (8h–12h) par les titulaires. Pour le compte à rebours, cf. ci-dessous § 2. Possibilité de photocopier les examens (11h–15h) avec l'aide des éducateurs et des professeurs (une liste sera communiquée). Rencontres parents / profs (13h–17h30) sur rendez-vous. Tous les professeurs sont présents dans le local qui leur aura été attribué. Rachat des manuels scolaires (cf. liste sur le site ou dans le courrier reçu) dans le bureau de Cécile Lafontaine (10h–11h30). Célébration à 18h (Audio) ; apéritif et dîner à partir de 19h.
Jeudi 28/6	<ul style="list-style-type: none"> 14h : limite de dépôt des recours internes (2^e → 5^e). La commission de contestation interne (Direction/PO/PMS) se réunit de 10h à 20h et communique aux professeurs (par courriel) les délibérations qui devront se rouvrir le lendemain (vers 21h–22h).
Vendredi 29/6	<ul style="list-style-type: none"> Affichage à l'Accueil des réouvertures de délibérations à 8h + communications par téléphone de ces décisions (à l'aide de volontaires). Délibérations de recours (9h–14h). AG de clôture à 14h30 – et glaces dans la cour. Communication des résultats des délibérations aux familles (dès que possible...) et affichage à 18h.
Lundi 2/7	<ul style="list-style-type: none"> 12h : limite du dépôt des choix d'options. Rachat des manuels scolaires (cf. liste sur le site ou dans le courrier reçu) dans le bureau de Cécile Lafontaine (10h - 11h30)
Jeudi 5/7	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture de l'école (14h).
Lundi 20/8	<ul style="list-style-type: none"> Réouverture de l'école.

2. Compte à rebours du bulletin n° 5

Fournée n°1 : 6A-6B-6C	
Date-butoir encodage	Mercredi 20/06 à 20h
Date-butoir remarque titulaire	Jeudi 21/06 à 23h
Bulletins envoyés à l'impression	Vendredi 22/06 à 9h
Date de livraison	Vendredi 22/06 à 14h
Fournée n°2 : 1A-1B-1C-1D-1E-1F-2F-2G-3F-4A-4B-4C-5A-5B-5C	
Limite encodage	Vendredi 22/06 à 23h
Date-butoir remarque titulaire	Dimanche 24/06 à 23h
Bulletins envoyés à l'impression	Lundi 25/06 à 9h
Date de livraison	Lundi 25/06 à 14h
Fournée n°3 : 2C-2D-2E-3B-3C-3D-3E-4D	
Limite encodage	Lundi 25/06 à 20h
Date-butoir remarque titulaire	Mardi 26/06 à 13h
Bulletins envoyés à l'impression	Mardi 26/06 à 14h
Date de livraison	Mardi 26/06 à 17h
Fournée n°5 : 2A-2B-3A	
Limite encodage	Mardi 26/06 à 13h
Date-butoir remarque titulaire	Mardi 26/06 à 15h

Bulletins envoyés à l'impression	Mardi 26/06 à 15h30
Date de livraison	Mardi 26/06 à 17h

3. Examens

3.1. En-tête

Une version informatique de l'en-tête est disponible sur le site de l'école : onglet « Espace profs ».

3.2. Consignes

a. Pour les professeurs

1. Rédigez les questionnaires d'examens en concertation avec les collègues, en fonction de ce qui a été réellement exercé et en tenant compte des socles de compétence pour le premier degré et des balises du programme pour tous.
2. Les questionnaires terminés sont à remettre dans le casier de RR (Accueil) au plus tard **48h avant l'examen** (jeudi pour le lundi ; vendredi pour le mardi) : en-tête selon modèle. Prévoyez un questionnaire nominatif par élève **avec mention claire de la classe** (cela pour rendre plus rapide l'identification des élèves absents) + 2 exemplaires surnuméraires (inspection et archives). **Évitez les réponses dans des cadres tout faits sur le questionnaire** ; incitez les élèves à **développer des réponses** et à utiliser les feuilles d'examen de l'Institut.
3. Pour les **oraux**, un **échantillon des questions** doit être remis à la direction, selon les mêmes modalités que pour les écrits. Veillez à ce que les élèves préparent, pour les oraux, un brouillon, avec leur nom, que vous reprendrez et agraferez à leur questionnaire : c'est la seule trace écrite de l'oral, qui pourrait servir de balise aussi bien à l'élève qu'à l'Institut en cas de contestation. Un **ordre de passage doit être remis à la direction 48h à l'avance** afin de limiter les allers et venues dans le bâtiment pour ne pas perturber les oraux en cours.
4. Le jour de l'examen, les copies des élèves sont déposées dans le casier du professeur titulaire du cours (s'il n'y a pas assez de place dans son casier, les déposer dans une boîte par niveau à la salle des profs). **Vérifiez bien le nom du professeur sur la copie.**
5. Les résultats du TJ éventuellement restant après le bulletin n° 4 (du 1^{er} juin) seront encodés par vos soins dans la partie P5 du bulletin. Vous ne devez pas remplir la remarque concernant la période P5. Celle-ci ne sera pas imprimée. Les points du TJ pour cette période seront répercutés dans le bulletin final (qui, lui, sera imprimé). Les résultats des examens sont à encoder dans la partie « Examens » ainsi que vos compétences et vos commentaires.

Uniquement en 2^e : compléter également la partie « Délibé », à savoir lettre E ou R, pour déterminer si l'élève est en échec (E) ou en réussite (R) au total de l'année.

6. Pour les professeurs de 2^e et de 6^e bénéficiant d'une épreuve externe, encodez les résultats par épreuve (feuilles d'encodage transmises par RR et JP). **Pour tous les professeurs du D1 (sauf les professeurs de matières de 2^e certifiées de façon externe, pour lesquelles les rapports de compétences se trouvent dans le fichier d'encodage), veuillez compléter le rapport de compétences se trouvant à la salle de travail** (mettre des croix dans les colonnes appropriées ; un classeur par classe).
7. Complétez les bulletins avant le Conseil de classe, après ce ne sera plus possible. Merci de respecter les délais pour que le titulaire puisse faire son travail. Celui-ci doit aussi pouvoir faire la remarque globale. Le compte à rebours, qui sera affiché à la salle des professeurs,

est reproduit ci-dessus (§ 2). Préparez les conseils de classe en étayant les avis et les résultats par des observations pédagogiques. Munissez-vous de vos carnets de notes : il est important d'avoir une idée exacte du nombre d'évaluations que vous avez faites pour que le conseil de classe puisse éventuellement relativiser certains pourcentages du T.J.

8. N'oubliez pas de transmettre les **consignes des travaux** de vacances, des **remises à niveau** et des **secondes sessions** aux titulaires qui les glisseront dans les bulletins la veille de la distribution (**mardi 26 juin au plus tard** pour toutes les années, sauf pour les 2^e sessions des 6^e pour lesquelles les consignes des examens de septembre doivent être remises aux titulaires le **vendredi 22 juin matin**).
9. Pour les examens écrits, il n'y aura pas de répartitions.
10. Les élèves « dys » pourront bénéficier d'un temps supplémentaire. Ces élèves se rendent à l'étude et ils bénéficieront de 30 minutes supplémentaires avant le début de leur examen écrit ou dans le prolongement de celui-ci. Les élèves concernés recevront un horaire adapté. Une liste des élèves concernés sera affichée aux valves.

b. Pour les titulaires

1. Préparez le conseil de classe en indiquant clairement, élève par élève, quelles sont les matières éventuellement en échec (et le nombre d'heures), mais sans établir de classement d'aucune sorte. **En effet, les délibérations se feront par ordre alphabétique sauf pour les élèves en intégration.** Ceux-ci seront délibérés en priorité de manière à libérer au plus vite leur accompagnateur.
2. Pour les classes de 2^e, seront **d'abord délibérés les élèves de 2C, puis ceux de 2S**, selon l'ordre alphabétique et **sans distinction d'élèves en PS ou non**.
3. Rédigez la remarque finale du bulletin et signez la décision du conseil de classe (à remettre à RR). Respectez le compte à rebours qui sera affiché aux valves.
4. Après la délibération, téléphonez aux parents des élèves qui n'ont pas obtenu leur CE1D ou qui ont obtenu une AOB ou une AOC. La direction peut intervenir à la demande du titulaire ou du conseil de classe.

c. Pour les éducateurs

1. Préparez les fardes d'examens par local en extrayant les examens nécessaires pour les élèves « dys ».
2. Les boîtes pour le dépôt des examens qu'on ne pourrait pas glisser dans les casiers des professeurs par manque de place sont placées par niveau sur l'appui de fenêtre de la salle des profs. Responsable : Cécile Lafontaine.
3. Présence encadrante aux lieux-clés pour veiller au départ des élèves dans le calme. S'assurer que les locaux soient propres et rangés pour le lendemain (en collaboration avec les profs et les derniers élèves...).
4. Rappelez si nécessaire l'interdiction de stationner dans les corridors, de discuter dans les bâtiments, de traîner aux abords immédiats de l'école (trottoirs d'angles rue Caporal Claes et rue Theunis).
5. Conseils de classe : présence maximale et encodage des décisions. Attention particulière lors de la relecture du procès-verbal. Responsables de l'encodage : les éducateurs, chacun pour son niveau, avec Cécile Lafontaine éventuellement en appui.
6. Pour les 1^{er}, mention sera faite si l'année est considérée comme réussie ou non, si l'élève doit suivre ou non du français ou des mathématiques en programme spécifique, quelles options il suivra en 2^e.
7. Pour les autres années seront mentionnés les attestations d'orientation, d'échec ou les 2^e sessions (en 5^e). Les remises à niveaux et divers travaux doivent aussi figurer dans la re-

marque du bulletin et seront également communiqués à l'aide d'un formulaire ad hoc glissé dans le bulletin.

3.3. Surveillance

1. Espace. Dégagez l'espace de travail en faisant déposer les cartables, sacs, manteaux... sous le tableau. Vérifiez que le tableau, les tables, les armoires... ne comportent aucune indication.

2. Matériel. Vérifiez que les élèves prennent le matériel nécessaire à l'examen, et rien de plus (consultez les indications données sur le questionnaire). Ni aliments, ni boissons, ni trousse complète, ni GSM. Tout élève surpris avec un GSM sur lui pendant l'épreuve sera supposé l'avoir utilisé pour tricher et sanctionné en conséquence. Le GSM doit être **éteint**. La position « silencieux » ne suffit pas. Stylo, crayons, feutres, effaceur, gomme, mouchoir suffisent.

3. Respect des consignes et sanctions. Aucune sortie du local n'est autorisée pendant un examen. Dans le local d'examen, les élèves obéissent aux consignes du professeur qui surveille et ils respectent le silence. Pendant l'examen, le non-respect des consignes de silence, de travail individuel... entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'examen. Ceci est valable pour tous les élèves, même ceux qui ont terminé, tant que tous ne l'ont pas terminé. Toute parole échangée, tout murmure, tout regard vers le voisin, tout matériel non autorisé peuvent être interprétés comme une tentative de fraude.

En cas de fraude ou de non-respect du silence : agissez au mieux selon votre connaissance de l'élève. De toute façon, avertissez-le, notez les faits précis et laissez-le continuer. Informez la direction par écrit en veillant à être le plus précis dans le compte rendu des faits, le jour même.

4. Le professeur qui surveille respecte lui-même le climat de travail et de silence. Il distribue les feuilles manquantes demandées (en silence) par les élèves. Il surveille avec vigilance et bienveillance : son rôle est de susciter un bon climat de travail. Lui-même ne peut pas se permettre de corriger, lire, téléphoner, parler, manger, écouter de la musique...

5. Sortie du local. Les élèves qui ont terminé, relu et rendu leur examen sont invités à s'occuper silencieusement, à condition d'utiliser un matériel sans rapport avec les examens en cours dans le local, et de ne pas déranger les autres élèves. Les élèves du 1^{er} degré peuvent remettre leur copie au plus tôt 20 minutes avant la fin du temps prévu.

✓ *Si les élèves ont un seul examen :*

- **Pour les élèves de 1^{er}, 2^e et 3^e,** pas de sortie avant la fin prévue de l'examen. Ils ne peuvent rendre leur feuille que 20 minutes avant la fin de l'examen.
- **Les élèves de 4^e, 5^e et 6^e** rentrent chez eux dès qu'ils ont terminé leur examen. Toutefois, ils ne peuvent quitter le local que lorsque la deuxième heure d'examen est entamée.

✓ *Si les élèves ont deux examens le même jour :*

- **Pour les 1^{er}, 2^e et 3^e,** pas de sortie avant la fin prévue du premier examen. Pour le deuxième examen, les élèves restent dans le local jusqu'à l'heure de fin prévue dudit examen.
- **Pour les élèves de 4^e,** pas de sortie avant la fin prévue du premier examen. Pour le deuxième examen, ils quittent le local dès qu'ils ont terminé et rentrent chez eux. Toutefois, ils ne peuvent quitter le local que lorsque la deuxième heure d'examen est entamée.
- **Les élèves de 5^e et de 6^e** peuvent quitter leur local dès qu'ils ont terminé. Toutefois, ils ne peuvent quitter le local que lorsque la deuxième heure d'examen aura été entamée.

Avant de quitter le local, faites ramasser ce qui traîne, laissez le local en ordre et fermez-le.

6. En cas de problème, envoyez un(e) élève chez l'éducateur (ou à la Direction). Ou communiquez exceptionnellement par sms avec cette dernière.

3.4. Horaire

HORAIRE D1

Jeudi 14 juin		
	1^{er}	2^e
8h20-9h10	EDM	EDM
9h10-10h	EDM	EDM
Oraux	À partir de 10h30 : *NL – 1A - Mme De Smet *NL – 1B - Mme Casteels *NL – 1C - Mme Kazakevicius *NL – 1D - Mme Borisavljevic	
Vendredi 15 juin		
9h10-10h	FRANÇAIS	FRANÇAIS
10h-10h50	FRANÇAIS	FRANÇAIS
11h10-12h	FRANÇAIS	FRANÇAIS
12h-12h50	FRANÇAIS	FRANÇAIS
Oraux	À partir de 13h30 : *NL – 2D - Mme Brandhof *NL – 2E - M. Maes *NL – 2F - Mme Kazakevicius *NL – 2G - Mme Casteels	
Lundi 18 juin		
8h20-9h10	MATHS	
9h10-10h	MATHS	MATHS
10h-10h50	MATHS	MATHS
11h10-12h		MATHS
12h-12h50		MATHS
Oraux	À partir de 13h30 : *NL – 2C - Mme Kazakevicius	
Mardi 19 juin		
8h20-9h10	LATIN	
9h10-10h	LATIN	NEERLANDAIS
10h-10h50		NEERLANDAIS
11h10-12h		NEERLANDAIS
Oraux	À partir de 10h30 : *NL – 1F - Mme Kazakevicius *NL – 1E - Mme Borisavljevic	À partir de 12h30 : *NL – 2B – Mme Cambron
Mercredi 20 juin		
8h20-9h10	SCIENCES	
9h10-10h	SCIENCES	SCIENCES
10h-10h50		SCIENCES
11h10-12h		SCIENCES
Oraux	À partir de 12h30 : *NL – 2A – Mme Cambron	
HORAIRE D2		
Lundi 11 juin		
	3^e	4^e
8h20-9h10	FRANÇAIS	GÉOGRAPHIE
9h10-10h	FRANÇAIS	GÉOGRAPHIE
10h-10h50	FRANÇAIS	GÉOGRAPHIE
Oraux	À partir de 11h30 : *NL - 3A - M. Maes *NL – 3C - Mme Brandhof *A4 – Mme Borisavljevic (1/2) *A4 – Mme Kazakevicius	À partir de 11h30 : *A2 - M. Toledo *NL – 4A - M. Giuliano *NL – 4C (1/2) – Mme Marchal
Mardi 12 juin		
8h20-9h10	MATHS	FRANÇAIS
9h10-10h	MATHS	FRANÇAIS
10h-10h50		FRANÇAIS
Oraux	À partir de 10h30 : *NL – 3E - Mme Brandhof *A4 – Mme Borisavljevic (2/2)	À partir de 11h30 : *NL – 4D - M. Maes *NL – 4C (2/2) – Mme Marchal
Mercredi 13 juin		
8h20-9h10	SCIENCES 3 / 5	SCIENCES 3 / 5
9h10-10h	SCIENCES 3 / 5	SCIENCES 3 / 5
10h-10h50	SCIENCES 5	SCIENCES 3 / 5
Oraux	À partir de 11h30 : *A4 – Mme Brandhof (1/2) *A4 – M. Maes	

Jeudi 14 juin		
8h20-9h10	SCIENCES SOCIALES / GREC	SCIENCES SOCIALES / GREC
9h10-10h	SCIENCES SOCIALES / GREC	SCIENCES SOCIALES / GREC
10h-10h50	SCIENCES SOCIALES / GREC	SCIENCES SOCIALES / GREC
Oraux	À partir de 11h30 : *A4 – Mme Brandhof (2/2)	
Vendredi 15 juin		
9h10-10h	RELIGION	RELIGION
10h-10h50	RELIGION	RELIGION
11h10-12h	HISTOIRE DE L'ART	HISTOIRE DE L'ART
12h-12h50	HISTOIRE DE L'ART	HISTOIRE DE L'ART
Oraux	À partir de 13h30 : *A2 – M. Bettencourt	
Lundi 18 juin		
8h20-9h10	LATIN	MATHS
9h10-10h	ÉCONOMIE / LATIN	MATHS
10h-10h50	ÉCONOMIE / LATIN	MATHS
11h10-12h	ÉCONOMIE	MATHS
12h-12h50	ÉCONOMIE	MATHS
Mardi 19 juin		
8h20-9h10	HISTOIRE	ÉCONOMIE / LATIN
9h10-10h	HISTOIRE	ÉCONOMIE / LATIN
10h-10h50		ÉCONOMIE / LATIN
Oraux	*A2 – Mme Brandhof	*A4 – M. Toledo (1/2)
Mercredi 20 juin		
8h20-9h10	NÉERLANDAIS (3B-3D-3F)	
9h10-10h	NÉERLANDAIS (3B-3D-3F)	
Oraux		*A4 – M. Verbeeck *A4 – M. Giuliano *A4 – M. Toledo (2/2) *NL – 4B – Mme Marchal

HORAIRE D3		
Lundi 11 juin		
	5 ^e	6 ^e
8h20-9h10	MATHS 2 / 6	MATHS 2 / 6
9h10-10h	MATHS 2 / 6 / 4	MATHS 2 / 6 / 4
10h-10h50	MATHS 2 / 6 / 4	MATHS 2 / 6 / 4
11h10-12h	MATHS 6 / 4	MATHS 6 / 4
12h-12h50	MATHS 6 / 4	MATHS 6 / 4
Oraux	*A4 – M. Verbeeck (1/2) *A4 – M. Massart (1/2)	
Mardi 12 juin		
8h20-9h10	ESPAGNOL — SC. 6 / CHIMIE	SCIENCES 3
9h10-10h	ESPAGNOL — SC. 6 / CHIMIE	SCIENCES 3
10h-10h50		SCIENCES 3
11h10-12h		SC. 6 / PHYSIQUE
12h-12h50		SC. 6 / PHYSIQUE
Oraux	*A4 – M. Verbeeck (2/2) *A4 – M. Massart (2/2) *A4 – M. Toledo (1/2) *A4 – M. Giuliano (1/2)	
Mercredi 13 juin		
8h20-9h10	ÉCONOMIE / SCIENCES SOC.	SCIENCES SOCIALES
9h10-10h	ÉCONOMIE / SCIENCES SOC.	SCIENCES SOCIALES
10h-10h50	ÉCONOMIE / SCIENCES SOC.	SCIENCES SOCIALES
Oraux	*ESPAGNOL – M. Toledo *NL4 – 5A (1/2) – Mme Marchal *A4 – M. Giuliano (2/2)	*NL2 – Mme Fierens *HIST. DE L'ART – Mme Schaack
Jeudi 14 juin		
8h20-9h10	SCIENCES 3	ÉCONOMIE
9h10-10h	SCIENCES 3	ÉCONOMIE
10h-10h50	SCIENCES 3	ÉCONOMIE
11h10-12h		ESPAGNOL
12h-12h50		ESPAGNOL
Oraux	*NL4 – 5C (1/2) – M. Verbeeck *NL4 – 5A (2/2) – Mme Marchal *A4 – M. Toledo (2/2)	*HISTOIRE – 6B – Mme Schaack
Vendredi 15 juin		
8h20-9h10	HISTOIRE	CESS FRANÇAIS
9h10-10h	HISTOIRE	CESS FRANÇAIS
10h-10h50		CESS FRANÇAIS

Oraux	*NL4 – 5C (2/2) – M. Verbeeck *FRANÇAIS – 5A-B (1/3) – Mme Gréant	*NL4 – Mme Marchal (1/2) *A4 – M. Massart *A4 – M. Giuliano *HISTOIRE – 6A – Mme Wiot
Lundi 18 juin		
	5^e	6^e
8h20-9h10		CESS HISTOIRE
9h10-10h		CESS HISTOIRE
Oraux	*LATIN – Mme Van Thienen *NL4 – 5B (1/2) – M. Giuliano *FRANÇAIS – 5C (1/2) – Mme Cuisinier *FRANÇAIS – 5A-B (2/3) – Mme Gréant	*LATIN – Mme Coen *NL4 – Mme Marchal (2/2) *NL4 – M. Verbeeck (1/2) *HISTOIRE – 6C (1/2) – Mme Stercq
Mardi 19 juin		
Oraux	*NL2 – M. Maes *NL4 – 5B (2/2) – M. Giuliano *HIST. DE L'ART – Mme Schaack	*FRANÇAIS – 6A – Mme Wiot *FRANÇAIS – 6B – Mme Debroux *FRANÇAIS – 6C – Mme Gréant *NL4 – M. Verbeeck (2/2) *A4 – Mme Marchal
Mercredi 20 juin		
8h20-9h10		SC. 6 / BIO.-CHIMIE
9h10-10h	SC. 6 / BIOLOGIE-PHYSIQUE	SC. 6 / BIO.-CHIMIE
10h-10h50	SC. 6 / BIOLOGIE- PHYSIQUE	SC. 6 / BIOLOGIE-CHIMIE
11h10-12h	SC. 6 / BIOLOGIE- PHYSIQUE	
12h-12h50	SC. 6 / BIOLOGIE- PHYSIQUE	
Oraux	*GREC – Mme Cruysmans *A2 – M. Maes *FRANÇAIS – 5C (2/2) – Mme Cuisinier *FRANÇAIS – 5A-B (3/3) – Mme Gréant	*ESPAGNOL – Mme Cárdenas *GREC – Mme Van Thienen *HISTOIRE – 6C (2/2) – Mme Stercq

4. Archivage des examens et des fardes récapitulatives

À partir du mercredi 20 juin à 13h40 et avant le mardi 26 juin à 17h, chaque professeur dépose ses examens dans les fardes nominatives prévues (cf. locaux mentionnés ci-dessous). Les professeurs de 5^e-6^e doivent aussi déposer avec les examens les fardes récapitulatives de chaque élève (à glisser SOUS la farde d'examens) :

- Classes de 5^e et de 6^e : labo de biologie et labo langues (Fra Angelico -1).
- Classes de 3^e et de 4^e : labo de physique et labo de chimie (MC +1).
- Classes de 1^{re} et 2^e : salle d'étude (Fra Angelico +1).

Veillez à fermer les portes de ces locaux à clé ! Deux jeux de clés seront disponibles à l'Accueil.

5. Délibérations

a. Calendrier

Judi 21 juin

1 ^{re}	JP (3B)	6 ^e	RR (3C)
8h/9h30	1A	8h/10h	4A
9h30/11h	1B	10h/12h	6A
11h/12h30	1C	12h/12h30	<i>pause...</i>
12h30/13h	<i>pause...</i>	12h30/14h30	6B
13h/14h30	1D	14h30/16h30	6C
14h30/16h	1E	Affichage des résultats des 6 ^e à 18h	
16h/17h30	1F		

Vendredi 22 juin

	JP (3B)	RR (3C)
8h30/10h30	3F	4C
10h30/12h30	5C	4B

12h30/13h	<i>pause...</i>	
13h/15h	5B	2G
15h/17h	5A	2F

Lundi 25 juin

	JP (3B)	RR (3C)
8h/10h	3E	4D
10h/12h	3D	2E
12h/12h30	<i>pause...</i>	
12h30/14h30	3C	2A
14h30/16/30	3B	2D

Mardi 26 juin

	JP (3B)	RR (3C)
8h/10h	3A	2B
10h/12h		2C
14h	Affichage des résultats (2 ^e à 5 ^e)	

b. Classes de 6^e

Le conseil de classe de 6^e est appelé à délibérer sur la réussite en accordant ou non le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

1. Les résultats obtenus au terme de la 6^e constituent un élément important mais non exclusif. Le parcours global des élèves, à l'échelle de toute leur scolarité secondaire, est à prendre en compte. **L'octroi de 2^e session ou le refus du certificat doivent donc rester des mesures exceptionnelles.**

2. Les décisions de délibération doivent le moins possible être influencées par des éléments affectifs et familiaux (ces facteurs auront été pris en considération durant le courant de l'année et les aides possibles et/ou nécessaires prévues) ; encore moins par l'orientation que compte prendre l'élève. La délibération de 6^e couronne un parcours.

3. La décision d'octroyer un examen de repêchage revient au conseil de classe, éclairé au préalable par le professeur de branche concerné, mais la décision est collégiale. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle, le conseil de classe devant être en mesure le plus possible de statuer dès le mois de juin. L'exemption d'un ou de plusieurs échecs sera possible, quels que soient les résultats obtenus par l'élève dans les matières concernées.

4. Les professeurs veilleront à transmettre des évaluations nettes de réussite ou d'échec (éviter les résultats du type 49% en fin de 6^e).

5. **Après le Conseil, le professeur titulaire prend contact avec les parents des élèves qui ont obtenu une AOC.**

c. Classes de 1^{re} à 5^e

1. Chacun veillera à préparer le conseil de classe de manière à ce que les interventions soient brèves et complètes. Les professeurs tiennent à la disposition du conseil de classe l'évolution des notes et des compétences de chaque élève : travail journalier, examens, pour chaque période.

2. En début de conseil, des professeurs volontaires prennent en charge le secrétariat.

3. Le professeur titulaire présentera d'abord une situation récapitulative de l'ensemble de la classe. Il fera un commentaire succinct et indiquera les points principaux sur lesquels le conseil sera

amené à délibérer. Les élèves sont classés par ordre alphabétique, avec mention claire de leurs éventuels échecs (matières et nombre d'heures). Pour chaque élève les professeurs devront pouvoir réunir tous les éléments nécessaires pour instruire la décision (résultats, évolution pédagogique, profil général de l'élève...).

4. Les professeurs sont présents durant tout le conseil (des tables de travail sont prévues dans les locaux de délibération), à l'exception des accompagnateurs des élèves en intégration (qui quitteront le local dès que leurs élèves auront été délibérés). À l'issue du conseil, tous les professeurs signent le procès-verbal.

5. On évitera les généralités et les observations anecdotiques. On tiendra toujours un langage respectueux de la personne de l'élève.

6. Chaque titulaire prévoira une **photocopie** pour la direction **de la page finale du bulletin (points de l'année)**, de manière à ce qu'elle soit glissée dans le dossier pédagogique de l'élève en prévision de l'année prochaine.

7. Après le conseil, le professeur titulaire (ou un autre professeur selon décision au moment du conseil) prend contact avec les parents des élèves qui ont obtenu une AOB ou une AOC ou qui n'ont pas obtenu leur CE1D.

d. Balises pour les délibérations

Les délibérations du conseil sont secrètes. Seules les décisions sont communiquées aux parents et aux élèves. Chaque parent ne reçoit des informations que pour son propre enfant. Chacun est tenu au secret professionnel sur les propos tenus en délibération.

« Les décisions prises par le Conseil de classe seront :

- COLLÉGIALES :

La décision finale du Conseil de classe doit se fonder, dans le respect du Règlement des Études, sur un consensus recherché dans une discussion ouverte : si, dans un premier temps, chaque professeur formule un bilan pédagogique de l'élève au départ de la discipline qu'il enseigne et de la relation pédagogique qu'il a eue avec lui, il ne s'agit pas, pour le Conseil de classe ni pour le chef d'établissement, d'additionner des voix, mais de prendre ensemble la meilleure décision pour l'avenir de l'élève.

Dans ce contexte, aucun droit de veto ne peut être concédé à quiconque. Même la décision d'ajournement et la décision d'imposer ou pas une seconde session dans une discipline relèvent de la décision collégiale. Néanmoins, si en dépit des efforts de chacun, un consensus ne pouvait être trouvé, la Direction prend la décision en s'appuyant éventuellement sur un vote.

- SOLIDAIRES :

Si chaque professeur doit d'abord assurer sa propre responsabilité, il devra ensuite, devant l'élève et ses parents, soutenir la décision prise collégalement par le conseil de classe, même si elle ne reflète pas son avis initial.

- CONFIDENTIELLES :

Chacun s'obligera à un très strict devoir de réserve sur le déroulement des travaux du conseil de classe, sur les prises de position de chacun et sur les faits de vie privée évoqués. »

Extrait de « Pour une délibération réussie » publication de la cellule juridico-administrative du Segec (publication complète à l'adresse suivante : <http://admin.segec.be/documents/6989.pdf>)

Attention à ne pas avertir les élèves du moment (date, heure...) du conseil de classe !

6. Sanction des études

a. Au 1^{er} degré

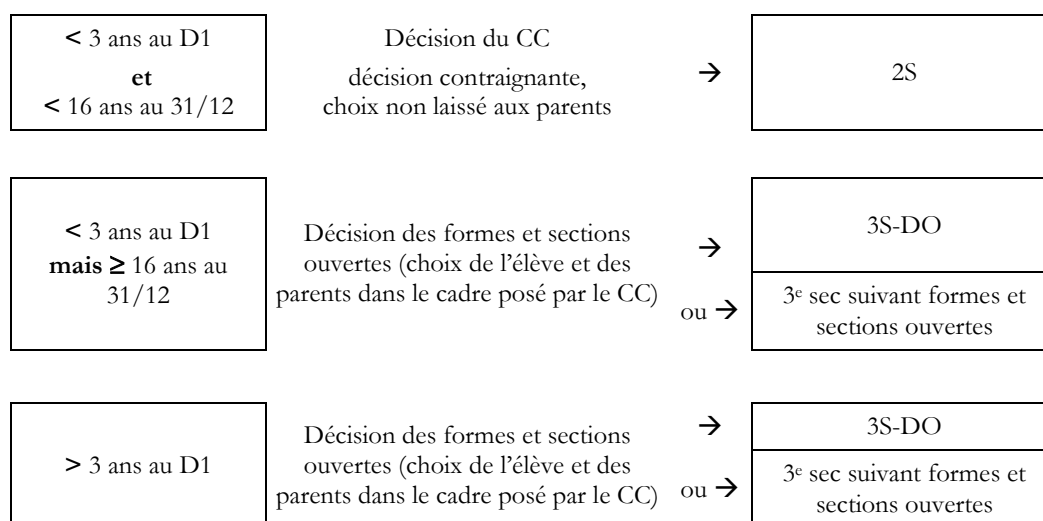
La réussite est constatée sans délibération si l'élève atteint le niveau de compétence requis dans les différentes matières.

Pour les élèves de 1^{er} C, même si le passage en 2^e C est automatique, la réussite ne sera explicitement prononcée que si le niveau de compétence requis est atteint. Si la réussite n'est pas prononcée, le conseil peut imposer à l'élève un programme spécifique en mathématiques ou en français ainsi qu'un P.I.A. Le conseil peut aussi assortir la décision d'imposer telle ou telle option en 2^e.

La réussite est prononcée pour l'élève du D1 :

- s'il maîtrise les compétences requises dans toutes les matières et s'il obtient 50 % des points pour chacune des matières et 60 % en français et en mathématiques ;
- s'il maîtrise les compétences minimales requises dans toutes les matières et s'il ne compte pas plus de 8 périodes en échec ;
- par ailleurs, l'échec dans une des cinq épreuves certifiées de façon externe (français, mathématiques, sciences, EDM ou néerlandais) compromet gravement l'obtention du CE1D.

Pour les élèves de 2^e C ou de 2^e S, si le conseil de classe ne certifie pas la réussite du D1, trois cas sont possibles :



b. Aux 2^e et 3^e degrés, les critères sont

- Réussite = AOA. La réussite est constatée si l'un de ces critères est rencontré :
 - a) Avoir 50 % dans chacune des matières pour le total de l'année.
 - b) Avoir moins de 50 % dans une ou plusieurs matières pour le total de l'année mais 60 % dans ces matières en juin (examen). L'examen lève l'échec.
- Échec = AOC. L'échec est constaté si l'un de ces critères est rencontré :
 - a) Avoir 8h avec moins de 35 % au total de l'année ou à celui du 2^e semestre.
 - b) Avoir 4 matières ou 10h en situation d'échec au total de l'année. Le Conseil de classe pourra tenir compte du fait que certaines matières en échec ne seraient plus suivies l'année suivante.
 - c) En 6^e, avoir 5 matières ou plus de 12h avec moins de 50 %.
- Délibération. Les cas non repris ci-dessus sont soumis à délibération.

- Le fait d'avoir bénéficié d'une mesure de remise à niveau en juin de l'année précédente, de ne pas avoir réussi le contrôle de rentrée et de se retrouver encore en échec dans la même matière en juin constitue un élément dont le conseil de classe pourra tenir compte.
- Cas particulier au 3^e degré : possibilité de 2^e session. En 5^e, certains des élèves soumis à délibération pourront être autorisés à présenter des examens de passage. En 6^e, les élèves soumis à délibération pourront être autorisés à présenter des examens de repêchage (2^e session).
- Dans les autres degrés, la décision du conseil de classe est prise en juin.
- 60% obtenu à l'examen de juin lève l'échec.

c. Remarques pour tous

Le conseil de classe considère ces critères comme des balises et non comme un carcan. Outre les critères chiffrés définis ici, le conseil de classe se base dans ses délibérations sur les compétences acquises ou non par l'élève.

Le conseil impose, s'il le juge opportun, des examens de remise à niveau ou des travaux de vacances (pas plus de trois épreuves au maximum) à l'élève ayant réussi son année (de la 1^{re} à la 5^e) mais avec l'une ou l'autre faiblesse, et cela pour l'aider à mieux entamer l'année suivante. Les examens de remise à niveau et les travaux de vacances ne sont pas compatibles avec l'octroi d'une 2^e session.

7. Reprise ou photocopie des examens

Mercredi 27 juin entre 11h à 15h

Les élèves peuvent consulter leurs examens. Les élèves qui sont dans une situation qui peut faire l'objet d'un recours ont à ce moment-là la possibilité de demander la copie de l'un ou l'autre examen.

Vendredi 29 juin entre 9h à 12h : Tous les élèves de 1^e, 2^e, 3^e et 4^e doivent venir reprendre leurs examens. Le local sera indiqué dans le hall de l'accueil.

8. Remise des bulletins

Mercredi 27 juin entre 8h et 12h sur rendez-vous (fixé par les titulaires). Une réunion en groupe-classe à 12h est possible pour ceux qui le souhaitent.

9. Calendrier du début septembre

- Deuxième session pour les élèves de 5^e et 6^e et examens de remise à niveau pour les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e.
- Durée maximum par examen (sauf maths – 3 heures) : 1 heure et demie.
- Les élèves qui entrent dans une nouvelle option (4^e ou 5^e) passeront un test d'admission au même moment que l'examen de passage correspondant. Ce test est préparé par un professeur de l'année-cible désigné par la direction.

Lun 3 sept	9h - 13h	2 ^e session et R à N : français et néerlandais, histoire, géo./FGS, religion, EDM.
	13h - 14h	Éducation physique. Dépôt des travaux de vacances (bureau de Mme Lafontaine).
	14h - 17h	2 ^e session, R à N et tests d'admission : options de base (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e) : anglais, hist. de l'art, grec, latin, sciences, sciences économiques, sciences sociales, espa-

		gnol.
Mar 4 sept	9h - 12h	2 ^e session et R à N : mathématiques.
	18h	Communication des résultats des 2 ^e sessions.
Jeu 6 sept.	18h	Limite de dépôt des recours internes (2 ^e sessions – 5 ^e et 6 ^e). Formulaires à l'Accueil.
Ve 7 sept		Délibérations de recours internes (2 ^e sessions - 5 ^e et 6 ^e).
Lu 10 sept		Communication des résultats des remises à niveau et des travaux de vacances.

Les résultats des remises à niveau et des travaux de vacances sont retranscrits dans un formulaire (papier) ad hoc au plus tard lors de la journée pédagogique du jeudi 6 septembre. Dans certains cas, des professeurs n'ayant pas construit l'examen seront sollicités le lundi 3 ou le mardi 4 septembre pour la correction de ces épreuves ou travaux. **Les résultats sont envoyés par courrier aux familles le lundi 10 septembre.**

Bon travail et bonne fin d'année à tous...

RR et JP